

PACS - PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (mise à jour : 18/11/2019)

CONTACT ET HORAIRES

Service État civil : 5, rue Eugène-Berrurier 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tel : 01 34 90 89 43 - Courriel : ville@mairie-conflans.fr - Site Internet : www.conflans-sainte-honorine.fr

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30 / Jeudi : 13h30 - 17h30 / Samedi : 9h - 13h

QUI ?

- Deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe pour établir un contrat et organiser leur vie commune.

COMMENT ?

- Prendre un rendez-vous : en ligne sur <http://rdv.mairie-conflans.fr> ou par téléphone (01 34 90 89 43) ou au guichet.
- Délai pour un rendez-vous : 15 jours d'octobre à mars et 45 jours maximum d'avril à septembre.
- Se présenter ensemble au guichet du service État civil.

PIÈCES À FOURNIR

- Titre d'identité en cours de validité (original + photocopie)
- Acte de naissance de moins de 3 mois (nationalité française) ou pour les ressortissants de l'Union européenne, un acte plurilingue.
- Acte de naissance de moins de 6 mois traduit le cas échéant par un traducteur assermenté (partenaire de nationalité étrangère né à l'étranger).
- Certificat de moins de 3 mois tenant lieu d'acte de naissance délivré par l'OFPPA pour le partenaire réfugié ou apatride.
- La convention de PACS : [formulaire CERFA n° 15726*02](#)
- La déclaration conjointe de PACS : [formulaire CERFA n° 15725*02](#)
- Les deux attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance, de résidence commune : formulaire CERFA n° 15725*01

Pour le partenaire de nationalité étrangère né à l'étranger fournir aussi :

- Certificat de non-Pacs à demander par courrier au Service central d'état civil - Département « exploitation » - Section Pacs, 11 rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 09. Joindre le [formulaire CERFA n° 12819*05](#).
- Certificat de non-Pacs pour les réfugiés et apatrides à demander par courrier à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides - 201 rue Carnot - 94136 Fontenay-sous-Bois.
- Attestation de non-inscription au répertoire civil en cas de résidence en France depuis plus d'un an. À demander par courrier au Service central d'état civil - Département « exploitation » - Section Pacs, 11 rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 09.
- Certificat de coutume établi par les autorités compétentes du pays étranger.

DÉLAIS ESTIMATIFS

- Immédiatement. Remise du récépissé de l'enregistrement du Pacs et de la convention.

COÛT

- Gratuit